

Fiche de poste

Coordonnateur pédagogique de la Cité éducative au sein des trois REP de Nevers

Textes de référence :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Référentiel de l'éducation prioritaire de janvier 2014
- pilotage de l'éducation prioritaire [Circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017](#)
- Circulaire sur la Refondation de l'Éducation Prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

Contexte :

Lancé en septembre 2019, le programme des cités éducatives vise à dynamiser les quartiers prioritaires de la ville (QPV) au travers d'une mobilisation autour de l'enjeu éducatif coordonnée par la préfecture, les services académiques et les collectivités territoriales. Elles permettent d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de trois ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire grâce à un appui humain et financier. Elle vient en appui de la scolarisation des élèves en réseau d'éducation prioritaire.

Des grands objectifs :

- **Conforter le rôle de l'école**
Il s'agit de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées.
- **Promouvoir la continuité éducative**
L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.
- **Ouvrir le champ des possibles**
L'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

Descriptif du poste :

Le coordonnateur pédagogique de la cité éducative, en appui à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'Éducation prioritaire, propose, organise, développe, coordonne et évalue des actions et des projets dans le cadre de la cité éducative au sein des trois réseaux d'éducation prioritaire de Nevers. Il accompagne de manière opérationnelle les projets par une présence active lors de la mise en place des actions. Il est le référent dans une démarche éducative partenariale et contribue à la mise en place d'outils d'analyse et d'évaluation de l'ensemble des projets.

Descriptif des missions :

La fonction de coordonnateur pédagogique de la Cité éducative au sein des trois REP de Nevers a été créée afin d'assister l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'éducation prioritaire dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la préfecture et la ville. Le coordonnateur sera en relation avec le directeur de la cité éducative.

Il exercera ses différentes missions en lien étroit avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'éducation prioritaire et donc de la cité éducative :

Mobiliser les équipes des cinq écoles de REP de Nevers autour des actions et objectifs définis dans

le cadre de la cité éducative

Développer les relations avec les partenaires (culturels, sociaux, de santé, etc.)

Représenter l'institution dans les instances partenariales : le coordonnateur siège dans les différentes instances de pilotage de la cité éducative où sa présence est requise

Suivre les projets, en faire des bilans d'étape et réorienter le cas échéant (Ingénierie de projets partenariaux, conception, mise en œuvre, évaluation, régulation ...)

Formation / Expérience professionnelle :

Une expérience en éducation prioritaire est souhaitée.

Savoir-faire / compétences :

- Expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux
- Bonne maîtrise des outils usuels d'information et de communication
- Capacité à travailler en équipe
- Coopération avec des personnels de statuts et missions variés
- Co-construction d'actions de la petite enfance à l'âge adulte dans tous les temps de l'enfant et du jeune
- Conduite des projets

Connaissances :

- Connaître les enjeux de la Cité éducative et de l'éducation prioritaire
- Avoir connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré
- Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'Etat
- Bonne connaissance de l'environnement territorial, institutionnel, social, culturel et associatif

Savoir-être :

- Aptitude au travail en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles
- Bonne capacité rédactionnelle
- Organisation et conduite de réunions
- Capacités organisationnelles et relationnelles

Contacts pour information :

Michaël Billebault, Inspecteur de la circonscription Nevers 2 en charge de l'Education prioritaire :
michael.billebault@ac-dijon.fr

Candidature :

Envoyer CV et lettre de motivation pour le **27 août 2025 à 12 h au plus tard**, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :
adj.i58@ac-dijon.fr

Entretiens programmés préférentiellement le **29 août 2025 après-midi**.